

CHESN-ROC ' COLOR

REGLEMENT 2024

Article 1 : Objet

La 3^{ème} édition de la « Chesn-Roc' Color » se déroulera le samedi 15 juin 2024.

L'évènement est organisé par les services Evènementiel et Sports de la commune du Chesnay-Rocquencourt.

L'évènement se déroulera principalement au Parc Aubert, selon le circuit suivant : départ du parc Aubert, sortie à gauche sur le bas de l'avenue Jeanne Léger, puis passage par le rond-point pour aller sur la rue Moxouris et rejoindre le chemin des Ecoliers, puis traversée du stade Moxouris et sortie par la rue Jean-Louis Forain afin de rejoindre le parc Aubert, arrivée de la course.

La Chesn-Roc' Color est une course à pied d'environ 3 kilomètres non chronométrée.

Sur le parcours seront implantées des zones de « couleurs » qu'il faudra traverser pour ressortir coloré. Il est demandé aux participants de s'habiller avec un haut blanc afin de devenir un véritable arc-en-ciel en arrivant coloré le plus possible à la fin de la course.

Article 2 : Inscriptions

L'évènement est limité à 800 participants. L'âge minimum pour y participer est de 6 ans révolu.

- L'enfant de moins de 12 ans devra être obligatoirement accompagné d'un adulte qui se sera également inscrit et acquitté des frais d'inscription.

Il n'y a pas d'inscription sur place le jour de la course.

Modalités d'inscription :

- A partir du 13 mai 2024
- En ligne sur <https://la-chesn-roc-color.adeorun.com/>

Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Le paiement s'effectue en ligne.

En cas de non-participation il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.

Article 3 : Le parcours

Le parcours de course à pied est balisé. Les concurrents s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir des routes proposées.

Il est interdit de s'arrêter complètement dans les zones de couleurs et les zones d'obstacles afin de ne pas créer d'embouteillages.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les participants se retrouvent dans la zone dédiée à la fin de course.

Article 4 : Retrait du kit coureur et ravitaillement

Le retrait du kit « coureur » se fait le jour même à partir de 9h30 sur le stand Chesn-Roc' Color situé

à l'entrée du Parc Aubert.

Les participants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte inscrit également pour pouvoir récupérer leur kit.

Chaque participant aura droit à :

- une paire de lunettes et un bracelet remis avant la course,
- un gobelet réutilisable contenant : un sachet de poudre colorée, une barre de céréale remis après la course,
- de l'eau sera mis à disposition.

Article 5 : La poudre de couleur

Il est interdit de jeter de la poudre de couleur hors des zones attribuées pour cette occasion. Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant. La poudre de couleur utilisée pour la Chesn-Roc'Color est non-toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.

Article 6 : Le départ et l'arrivée

Le départ et l'arrivée de la course se font au Parc Aubert, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt.

Le départ de la course est prévu à 10h30. Selon le nombre de participants, un départ par vague pourra être organisé.

À la fin de la course, tout le monde est invité à se regrouper devant la scène pour célébrer la fin de la Chesn-Roc' Color. Un décompte sera donné après l'arrivée pour que tous les participants lancent leurs sachets de poudre colorée en l'air pour une explosion de couleurs.

Article 7 : Environnement

Les participants doivent jeter leurs papiers, emballages et déchets divers dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 8 : Sécurité

Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation et respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Le parcours est tracé en milieu naturel et urbain. La progression se fait uniquement à pied.

En cas d'accident, les participants doivent toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Les participants et coéquipiers sont responsables de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 9 : Données personnelles

- Protection des données : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les services de la Commune concernés. Ce traitement est destiné à gérer les inscriptions à la course "Chesn-Roc'Color". Les informations collectées sont conservées pendant trois ans et sont destinées aux seuls services de la Commune concernés par l'évènement. Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de leurs données en contactant notre délégué à protection des données à l'adresse suivante : delegue.protection.donnees@lechesnay-rocquencourt.fr. Pour toute question complémentaire, les participants peuvent contacter la CNIL sur le site <https://cnil.fr/fr>.

- Droit à l'image : Tout coureur qui se voit attribuer un bracelet autorise expressément l'organisateur de la Chesn-Rocq' Color ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports de communication (affiches, réseaux sociaux...) pour une durée de trois ans. Toute personne s'opposant à la prise de photo est invitée à se manifester en rédigeant un courriel à l'adresse mail evenementiel@lechesnay-rocquencourt.fr.

Article 10 : assurance et responsabilité

- Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur, garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'organisateur pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui du fait de l'organisation de la course la Chesn-Rocq' Color sur le territoire de la commune.

- Individuelle accident : Les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels doivent souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Merci à toutes et à tous pour votre participation,
Nous vous souhaitons de passer un excellent moment**